

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 752

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 22

Après l'alinéa 111, insérer l'alinéa suivant :

« 29° *bis* Le premier alinéa du V de l'article L. 732-56 est ainsi modifié :

« *a*) La première occurrence de la référence : « L. 732-34 » est remplacée par la référence : « L. 722-7-2 » ;

« *b*) Les mots : « au même article L. 732-34 » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 732-34 dans sa rédaction antérieure à la loi n° du de financement de la sécurité sociale pour 2025 » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.